

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT  
RURAL  
MINISTRY OF AGRICULTURE AND RURAL DEVELOPMENT  
SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE L'ELEVAGE, DES PECHEES ET DES  
INDUSTRIES ANIMALES  
MINISTRY OF LIVESTOCK, FISHERIES  
AND ANIMAL INDUSTRIES  
GENERAL SECRETARIAT

**PCP-ACEFA**  
Programme de Consolidation  
et de Pérennisation du  
Conseil Agropastoral

PROGRAMME DE CONSOLIDATION ET DE PERENNISATION DU CONSEIL AGROPASTORAL

Convention d'Affectation n°CCM 1397 03W

Tél : 222 20 36 48

BP : 4081 Yaoundé

Fax : 222 20 36 49

DECISION N° 003/2023/D/MINADER-MINEPIA/SG/PCP-ACEFA/CN/CNA/RCM du 21 septembre 2023 portant attribution du marché N° 002/2023/M/AONO/MINADER-MINEPIA/PCP-ACEFA/CSPM issu de l'Avis d'Appel d'Offres N° 001/2023/AONO/MINADER-MINEPIA/PCP-ACEFA/CSPM DU 6 JUIN 2023 pour la fourniture de sept (7) véhicules Pick - up, Double cabine, 4X4 de 9 CV, 5 places, climatisés, avec pare buffle et marche pieds destinés aux Responsables de l'Analyse Economique (RAE) du Programme de Consolidation et de Pérennisation du Conseil Agropastoral (PCP-ACEFA).

LE COORDONNATEUR NATIONAL,

Vu la Convention de financement N° CCM 1397 03 W du 14 juillet 2017 signée entre la France et la République du Cameroun ;  
Vu la loi n° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;  
Vu la loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et autres entités publiques ;  
Vu la Loi n° 2022/020 du 27 décembre 2022 portant Lois de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023 ;  
Vu le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;  
Vu l'Arrêté n° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAF) applicables aux Marchés Publics ;  
Vu la Décision conjointe n° 044/MINADER-MINEPIA du 03 septembre 2007 portant nomination d'un Coordonnateur National et d'un Coordonnateur National Adjoint du Programme d'Amélioration de la Compétitivité des Exploitations Familiales Agropastorales (ACEFA) ;  
Vu le DAO n° 001/2023/AONO/MINADER-MINEPIA/PCP-ACEFA/CSPM du 6 juin 2023 ;  
Vu la Proposition d'attribution de la Commission Spéciale de Passation des Marchés placée auprès du PCP-ACEFA du 28 juillet 2023 ;  
Vu l'Avis de Non Objection de l'Agence Française de Développement du 31 août 2023.

DECIDE :

ARTICLE 1<sup>er</sup> : La société ci-dessous désignée ayant soumissionné pour la prestation dont l'objet est mentionné ci-dessus, est déclarée attributaire dudit marché pour les montants et le délai ci-après :

Adjudicataire	Montant HTVA (F CFA)	Montant TTC (F CFA)	Délai d'exécution
CENTRAL MOTORS CAMEROUN (CMC). B.P. : 15326 Yaoundé	205 450 734	245 000 000	Trente (30) jours

ARTICLE 2 : Les soumissionnaires, n'ayant pas été retenus, sont priés de passer au Secrétariat de la Coordination Nationale du PCP-ACEFA dans les 15 jours suivant la publication du présent communiqué pour le retrait de leurs offres. Passé ce délai, elles seront détruites.

ARTICLE 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le 21 SEPT 2023

Ampliation :

- Président CSPM
- ARMP (pour publication)
- MINMAP (pour information)
- AFD (pour information)
- Affichage / Chrono / archives .

Copies

LE COORDONNATEUR NATIONAL  
PCP-ACEFA  
La Coordonnante Nationale  
Oumarou Moumini  
DVM (ABU)